



Association genevoise des bibliothécaires diplômés
Case postale 3494, CH - 1211 Genève 3.

RESOLUTION

Réunis en Assemblée générale le 20 mars 2003, les membres de l'*Association Genevoise des Bibliothécaires Diplômés* (AGBD) soutiennent l'opposition de leurs collègues américains de l'*American Library Association* (ALA), à la possibilité offerte au FBI, par le "*USA Patriot Act*", de pouvoir consulter les fichiers des bibliothèques, aux fins de savoir qui emprunte ou consulte quoi.

Une telle disposition est en effet contraire au Code de déontologie des bibliothécaires genevois, adopté en 1998 par l'AGBD, puis par l'*Association des bibliothèques et bibliothécaires suisses* (BBS), qui dit, au chapitre « Responsabilité » : « **[Le bibliothécaire] garantit la confidentialité des informations qu'il possède concernant les usagers et la nature de leurs demandes** ».

S'ils comprennent la nécessité de combattre le terrorisme, les bibliothécaires genevois regrettent que de telles dispositions portant atteintes aux libertés civiques, puissent être prises dans un pays, considéré généralement, à l'instar du leur, la Suisse, comme un des berceaux de la démocratie.